

**Arrêté n°2022_017**
LISTE DES CANDIDATS AUTORISES A PRENDRE PART AUX EPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE QUI SE DEROULERONT A PARTIR DU 17 MARS 2022
Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et notamment son article 10,
- Vu le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,
- Vu l'arrêté n° 2021_348 du 24 septembre 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Aube portant organisation d'un examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à partir du 17 mars 2022,
- Vu les candidatures enregistrées par le Centre de Gestion de l'Aube,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est établie comme suit :

BRULEFERT	Sonia	KADA MOHAMMED	Naima
BUSSIERE	Mireille	KOENIG	Catherine
CHEVALIER	Camille	MOUSSOUNGOU NGOMA	John
COUTO	Christophe	PIERRE	Nicole
DAHAN	Cecile	PINEAU	Nathalie
DEHHO	Aurore	PLANQUE	Rémy
DORGEVILLE	Armelle	ROBIN	Michelle
FLEURY	Mélanie	ROCHE	Julien
FOUARD-DENERT	Lauriane	SOEUR	Emilie
HUMBERT	Carine	VIEUBLÉ	Thomas
IMARD	Jeremy	YUNG	Floriane

Total candidats : 22

ARTICLE 2 - La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, sous réserve de remplir les conditions nécessaires pour se présenter à l'examen, en produisant notamment les pièces requises, est arrêtée comme suit :

ENAUULT

Virginie

RUFFIER

Stécy

Total candidats : 02

ARTICLE 3 - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube,
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion de l'Aube,
- transmis aux Centres de Gestion de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne et du Territoire de Belfort ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à SAINTESAVINE, le 17 janvier 2022

Le Président,

Thierry BLASCO

